

Management Support

COMITÉ DE TRANSPARENCE 137 - PROCÈS-VERBAL

28.11.2025 - GAL MAHI TAHI (01.E.1)

[Redacted content]

Invités

[Redacted content]

Secrétariat

[Redacted content]

Contenu

1. Approbation de l'ordre du jour.....	3
2. Approbation du PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 octobre 2025	3
3. Points récurrents	3
4. Calendrier de l'établissement du budget 2027	6
5. Provision revenus irrécouvrables à la clôture de l'exercice 2025	6
6. Élection du président du Comité de transparence.....	7
7. Divers	7
7.1 Dotation - Transfert du SPF à l'AFMPS	7
7.2. Indisponibilités	7
7.3 DOSSIER DU DONNEUR DE SPERME ET GESTIONNAIRE DE CRISE	8

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Excusés : ██████████.

Subdélégations : ██████████ autorise ██████████ à voter en son nom.

██████████, souhaite la bienvenue aux membres.

Participants en ligne : ██████████

Remarques concernant l'ordre du jour :

Divers :

- Dotation du SPF Santé publique à l'AFMPS (à la demande de ██████████)
- Indisponibilités (à la demande de ██████████)
- Dossier du donneur de sperme et gestionnaire de crise (à la demande de ██████████)

L'ordre du jour est approuvé.

Accueil et présentation de ██████████, représentante de ██████████, en tant que futur membre effectif et participant à la réunion en tant qu'observatrice sans droit de vote.

██████████ remplace ce jour ██████████ en tant que représentante de ██████████

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2025

Remarques relatives au procès-verbal du 24.10.2025 :

- Page 3 dans la version française : Il y a lieu de remplacer « SBB » par « ZBB ».
- Pages 5 et 7 : ██████████ transmettra ses commentaires à ce sujet par courriel.
- Page 8 : Le champ d'application du monitoring du stock a changé. ██████████ souhaite qu'il soit clairement mentionné que les stakeholders ont demandé que le champ d'application soit limité aux médicaments critiques et aux indisponibilités, mais que le cabinet a modifié le champ d'application pour l'étendre à tous les médicaments.
- Page 10 : ██████████ demande des éclaircissements sur les montants des contributions d'indisponibilité mentionnés dans le procès-verbal. ██████████ précise les montants. : 500.000 € est le montant confirmé après les six premiers mois. On s'attendait à ce qu'il atteigne 1 à 2 millions d'euros pour 12 mois, mais pas les 3,6 millions d'euros qui avaient d'abord été avancés.
- Page 10 dans la version française : dans le passage sur la planification, la traduction est incorrecte.
- Points d'action : ajouter le manuel sur les taxes.

Des commentaires ont été apportés.

Le procès-verbal est approuvé.

3. POINTS RÉCURRENTS

1) Dossiers législatifs

Le rapport a été transmis aux membres pour information.

Comme de coutume, les remarques peuvent être transmises directement à ██████████

Remarques :

██████ demande comment il convient d'interpréter cette liste. █████ se demande si cette liste est complète, car █████ n'y trouve rien sur l'outil « Stock Monitoring Tool » par exemple. █████ se demande alors également quelle est la différence avec la même liste établie pour le Comité consultatif.

██████ répond que cette dernière liste doit renfermer toutes les initiatives législatives ayant un impact sur les stakeholders. Cela fait partie du rôle renforcé du Comité consultatif. Il serait logique d'extraire les discussions y afférentes du Comité de transparence et de les transférer au Comité consultatif. M. Everaerts demande au président comment il envisage cela à l'avenir.

██████ estime que les AR ayant un impact budgétaire méritent certainement leur place au sein du Comité de transparence.

M. Straetmans estime lui aussi qu'il est inapproprié de retirer le dossier législatif du Comité de transparence. Une liste est désormais remise à chaque fois pour information et des questions peuvent être posées à M. Van Gelder. Il préconise de conserver ces informations au sein du Comité de transparence.

██████ insiste en revanche sur le fait qu'il n'est pas question de faire le travail deux fois et de mener des discussions deux fois dans deux comités différents.

██████ reconnaît qu'il faut en effet éviter que des sujets soient discutés deux fois, comme cela a déjà souvent été le cas précédemment sur le thème des indisponibilités. Cela ne peut pas être l'objectif.

██████ fait remarquer que l'AR relatif à l'outil « Stock Monitoring Tool » aura un impact financier et qu'il est important de le maintenir à l'ordre du jour et d'en discuter au sein du Comité de transparence.

██████ suggère de filtrer les AR qui ont réellement un impact financier. Par exemple, l'AR Drogues n'a pas d'impact financier et ne doit pas être discuté au sein du Comité de transparence, mais il pourrait par contre figurer dans une liste générale. Et les questions qui ont un impact financier doivent de toute façon être abordées au sein du Comité de transparence.

██████ demande formellement que les discussions budgétaires n'aient pas lieu au sein du Comité consultatif, mais uniquement au Comité de transparence. Le Comité consultatif s'est considérablement élargi pour intégrer des non-contributeurs. Le risque d'élaborer des avis financiers sous l'impulsion de non-contributeurs existe bien, ce qui désavantagerait les contributeurs. Le Comité de transparence est le lieu où siègent les contributeurs, de sorte que les discussions sur l'impact budgétaire doivent également s'y dérouler. Le Comité consultatif peut discuter du contenu des AR et de stratégie. Elle demande que cette séparation fasse l'objet d'un suivi adéquat et qu'elle soit à présent bien délimitée lors du lancement de la nouvelle forme du Comité consultatif.

██████ souligne que la séparation stricte fonctionne dans les deux sens. Le Comité de transparence ne discutera que de l'impact budgétaire et non du contenu ou de la stratégie.

██████ confirme que chaque comité et chaque groupe de travail ont également leur propre domaine de travail. Les indisponibilités ne sont également discutées qu'au sein du groupe de travail prévu à cet effet - qui comprend en grande partie les mêmes personnes qu'ici et qu'au sein du Comité consultatif. Le Comité consultatif peut émettre des avis. L'impact budgétaire est discuté au sein du Comité de transparence.

██████ signale que le calendrier du Comité consultatif ne coïncide pas avec celui du Comité de transparence. Le Comité consultatif se réunira désormais plus régulièrement. Le suivi du budget est du ressort du Comité de transparence.

2) Plan de recrutement

La présentation a été transmise aux membres. Les remarques peuvent être adressées directement à [REDACTED]

Remarques :

[REDACTED] demande si le nombre d'ETP indiqué dans la barre de décembre 2025 est représentatif du nombre d'ETP prévu en 2025.

[REDACTED] clarifie les différentes parties de la barre. La partie supérieure concerne le nombre d'ETP dans des procédures en cours. Ces ETP ont été prévus dans le budget. Bien que ces personnes n'aient pas encore été recrutées, elles sont comptabilisées dans le budget prévu. Car une fois qu'elles sont recrutées, il faut qu'il y ait un budget disponible.

[REDACTED] demande pourquoi le nombre d'ETP a sensiblement augmenté en novembre et en décembre, et comment cela affecte le budget.

[REDACTED] précise que le plan de personnel prévoit un budget chaque mois. Mais que celui-ci n'est pas toujours pleinement utilisé (démarrage plus tardif, départ imprévu, etc.). Cela laisse un budget à la fin de l'année qui sera reporté en novembre et en décembre. Cela signifie qu'il pourrait y avoir plus de recrutements en novembre que ce que l'on avait d'abord prévu mensuellement.

3) Évolution des revenus non recouvrables

[REDACTED] parcourt la présentation PowerPoint.

Le pourcentage du montant ouvert versus le montant facturé a encore diminué pour atteindre 1,1 % (contre 1,3 %).

L'analyse de Pareto est un peu moins prononcée qu'auparavant parce que nous donnons la priorité aux grandes entreprises dont les factures sont importantes.

Évolution depuis les rapports précédents : au cours du mois d'octobre, le montant des factures ouvertes a baissé de 3 millions d'euros, le nombre de factures ouvertes a diminué d'environ 600. De nouvelles factures ont été ajoutées, mais beaucoup ont surtout été réglées pour un montant total de 4,4 millions d'euros.

L'abonnement annuel au GMP a été facturé avec une date d'expiration au 4 octobre 2025. Plus de 70 % des firmes ont payé cette facture dans les délais, mais il reste encore 51 factures en suspens, ce qui représente un montant d'un million d'euros.

Dans le tableau récapitulatif, nous constatons que nous avons encore pu percevoir des factures de 2019, c'est-à-dire il y a plus de 5 ans.

[REDACTED] félicite l'équipe comptable pour ses efforts dans le règlement des factures ouvertes.

[REDACTED] note que même les montants ouverts 2019 ont encore fortement diminué. Les résultats de la taxe sur le conditionnement (« 15 et 30 centimes ») ont également bien évolué. Ils ne représentent plus le plus gros poste ouvert. Il note que des évolutions majeures sont encore possibles d'un mois à l'autre, et qu'il vaut donc toujours la peine de faire un effort soutenu.

[REDACTED] confirme que le montant de 14 millions en factures ouvertes perçues à ce jour représente un effort fantastique. [REDACTED] se demande si cette information peut également être retrouvée dans le budget.

[REDACTED] répond que cela n'affecte que le cashflow. Le moment auquel un montant ouvert est payé n'a que peu d'impact comptable. La facture a en effet déjà été comptabilisée au moment où elle a été envoyée. Sur le plan comptable, nous avons reçu ces montants au moment où nous les avons établis. Le point positif est que ces factures ont finalement été payées, avec retard certes.

■■■■■ réitère la demande que les factures qui - théoriquement - expirent légalement après 5 ans soient tout de même présentées, comme cela a déjà été discuté dans de précédentes réunions. Il est évident qu'il est toujours utile de mentionner toutes les factures ouvertes à chaque fois qu'un rappel est envoyé.

4. CALENDRIER DE L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2027

■■■■■ passe en revue la proposition d'établissement du budget 2027 avec les dates auxquelles les groupes de travail se réuniront en 2026.

Les groupes de travail du 13 mai pour les officines et les distributeurs ont été reportés au 18 mai à la demande du secteur.

Tout d'abord, nous nous concentrerons sur les clés qui affectent les résultats du Budget Master File aux secteurs.

L'étape suivante consiste à répartir toutes les dépenses entre les différents secteurs.

L'accent est ensuite mis sur les revenus par secteur.

Pour chaque secteur, un premier groupe de travail examinera comment générer les revenus pour chaque secteur.

Le 18 mai, nous consoliderons ces propositions lors d'un groupe de travail collectif.

Dans l'intervalle, un Comité de transparence se réunit à chaque fois pour valider ce qui a été discuté dans les groupes de travail étant donné que ces derniers sont de nature informelle.

Fin mai et en juin, nous affinerons les propositions afin qu'une proposition de financement globale soit finalisée à la fin du mois de juin.

Pendant l'été, le service juridique peut transposer les accords en un texte juridique.

En septembre, l'AFMPS soumettra le contenu des textes juridiques au Comité de transparence.

■■■■■ remercie l'équipe budgétaire. L'objectif était de pouvoir commencer l'exercice plus tôt afin de réduire la pression de temps et, espérons-le, de limiter les surprises. Elle demande une nouvelle fois confirmation que tous les chiffres seront disponibles lors de la première réunion en mars.

■■■■■ confirme que le Budget Master File sera préparé avant mars 2026.

5. PROVISION REVENUS IRRÉCOUVRABLES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

■■■■■ parcourt les chiffres. Pour 2020, le montant encore ouvert est de 508.000 EUR. La loi prévoit que nous ne pouvons remonter que 5 ans en arrière pour recouvrer les factures. Ces factures seront donc amorties dans la comptabilité comme des revenus irrécouvrables. Néanmoins, l'expérience des factures de 2019 nous montre que même les revenus irrécouvrables peuvent encore être perçus. Chaque rappel comprendra donc systématiquement toutes les factures impayées avec une demande de les régulariser.

Les membres s'interrogent sur la nécessité d'amortir déjà à ce stade les factures ouvertes de 2019.

■■■■■ demande ce qu'il advient, en termes comptables, des factures payées après avoir été amorties et ce qu'il advient de l'argent encore perçu.

■■■■■ explique que lorsque des factures amorties sont encore payées, elles sont comptabilisées comme revenus dans la comptabilité de l'année où elles sont payées. Dans l'année de facturation initiale, elles sont comptabilisées comme revenus tant qu'elles n'ont pas été amorties. Une fois amorties et quand même payées, elles deviennent un revenu de l'année de paiement.

Quant à l'amortissement des factures de 2020, il suggère de suivre la loi et donc de les amortir fin 2025 dans la comptabilité.

Les membres comprennent l'explication et comprennent également que dans le cadre du contrôle, la comptabilité doit être légalement en ordre.

██████████ souligne que le montant réel ouvert ne sera pas connu avant le 31 décembre, car beaucoup de choses peuvent encore être payées en un mois.

6. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE TRANSPARENCE

Il y a deux candidats : ██████████ et ██████████
Deux tours de scrutin sont organisés. Aucun des deux tours de scrutin n'aboutit à une majorité des deux tiers pour l'un ou l'autre des candidats.

L'élection sera organisée à nouveau lors de la prochaine réunion.
Les candidatures doivent être réintroduites.

7. DIVERS

7.1 DOTATION - TRANSFERT DU SPF À L'AFMPS

██████████ demande s'il y a des nouvelles concernant la dotation qui passerait du SPF Santé publique à l'AFMPS. Le Comité de transparence avait formulé des observations à ce sujet en juin 2025, au moment de l'élaboration du budget 2026. Lors du conclave budgétaire, il avait été conseillé au ministre d'augmenter la dotation de l'AFMPS de 4.652.000 euros.

██████████ répond qu'il y a des nouvelles positives dans le sens où la proposition est entre les mains du ministre et sur la table du budget, mais qu'elle n'a pas encore été définitivement décidée puisque le budget n'a pas encore été définitivement confirmé. Elle sera mise à l'ordre du jour mardi prochain (2 décembre). Pour l'instant, l'augmentation de la dotation ne peut donc pas être considérée comme acquise.

██████████ confirme ces dires, notant qu'en raison du budget des douzièmes provisoires, l'argent n'a pas encore été alloué au SPF. Il faut donc attendre les décisions budgétaires et leur validation.

██████████ estime que c'est déjà une bonne nouvelle que cela figure dans la communication du ministre.

██████████ fait remarquer que, indépendamment du fait que les 4,6 millions d'euros provenant des dotations arrivent ou non, l'AFMPS doit justifier clairement les augmentations de tarifs dans un texte que les organisations sectorielles peuvent partager avec leurs membres.

7.2. INDISPONIBILITÉS

██████████ indique que la Cour constitutionnelle a décidé d'annuler la contribution d'indisponibilité. L'absence de cadre légal pour l'élément de financement signifie que l'INAMI doit financer le remboursement des patients pour un coût supplémentaire dû à l'indisponibilité sans la contribution spéciale de l'AFMPS.

██████████ demande par conséquent quel est l'impact sur le budget de l'AFMPS. Parce qu'il s'agit d'un flowthrough.

██████████ répond que la disposition légale annulée créait en effet un flowthrough qui faisait partie à la fois de notre budget de revenus et de celui des dépenses. Il serait logique de réduire les deux budgets de 3,6 millions d'euros. Mais la décision de la Cour constitutionnelle n'entraîne aucune modification du budget 2025 de l'AFMPS voté par le Parlement. Il n'y a donc pas d'impact sur le budget, mais il y a un impact sur les revenus et les dépenses réelles en 2025, mais de manière égale, c'est-à-dire sans impact sur le solde 2025 (revenus par rapport aux dépenses).

7.3 DOSSIER DU DONNEUR DE SPERME ET GESTIONNAIRE DE CRISE

██████ demande plus d'informations à la suite des rapports médiatiques concernant la mise en place d'un gestionnaire de crise à la suite de l'audit dans le dossier du donneur de sperme. Elle s'interroge notamment sur l'étendue des audits à venir : uniquement sur le dossier du donneur de sperme ou au sens plus large. Elle demande comment le Comité de transparence peut contribuer aux audits éventuels.

██████ explique que le ministre a décidé de désigner un gestionnaire de crise parce qu'il veut restaurer la confiance dans l'agence. Le gestionnaire de crise fait partie du management pour tout ce qui concerne la gestion de crise. Il fait partie du Comité de direction et sera gestionnaire du plan de redressement basé sur le plan CAPA que nous avons créé. Il est probable que le champ d'application du plan de redressement sera élargi pour inclure les nouvelles initiatives.

Il y aura également un deuxième audit dont la portée n'est pas encore claire, mais qui devrait également comporter un aspect budgétaire. Le gestionnaire de crise et le ministre discutent actuellement du champ d'application, mais nous ne participons pas à cette discussion. Si le second audit montre que des dysfonctionnements sont également présents dans d'autres domaines, le gestionnaire de crise sera susceptible de jouer un rôle de remédiation dans ces domaines également.

██████ invite les membres à écouter les auditions parlementaires afin d'obtenir un point de vue objectif sur le retour d'information de la FAI.

██████ invite les membres à lire également le rapport d'audit lui-même. Il est publié sur notre site web.

██████ se demande si l'annonce du ministre concernant l'engagement d'inspecteurs supplémentaires est couverte financièrement.

██████ attend la confirmation du ministre lui-même.

Le président clôt la réunion (à 12 h 23) et remercie tous les membres pour leur collaboration. La prochaine réunion du Comité aura lieu le 12 décembre 2025.

LISTE D' ACTIONS

Comité	Action	Owner	Échéance
20.02.2025 25.04.2025 26.09.2025	Rapport semestriel S1 2026 (suivi des KPI) : transmettre à l'avance les résultats à l'aide d'une présentation PowerPoint et de documents	AFMPS	06.03.2026
28.03.2025 25.04.2025	Évolution des revenus irrécouvrables avec « désappariement » (si information) et visualisation	AFMPS	Point récurrent - chaque réunion du CD
24.10.2025	Influence de l'absentéisme sur la réalisation des KPI - Rapport semestriel	AFMPS	?
24.10.2025	Propositions de date rétroplanning 2027	AFMPS	28.11.2025
24.10.2025	Argumentaire augmentations tarifaires 2026	AFMPS	?